

L'initiative « contre l'immigration de masse » est mise en œuvre

Berne, le 12 décembre 2016

Communiqué de presse

L'initiative « contre l'immigration de masse » est mise en œuvre

Le PLR contribue au renforcement de la loi sur les étrangers

Le Conseil national s'est prononcé aujourd'hui en faveur de deux mesures visant à une maîtrise indépendante de l'immigration. D'une part, il a adopté le projet adapté du Conseil des Etats concernant la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Ainsi, toutes les divergences sont aplanies et le projet est prêt pour le vote final de ce vendredi. D'autre part, il a donné son feu vert au renforcement des conditions définies dans la loi sur les étrangers concernant le regroupement familial. Une décision supplémentaire qui contribue à faire baisser l'immigration. Tous les partis soutiennent cette dernière, hormis l'UDC, qui la refuse.

La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, à laquelle le PLR, Les Libéraux-Radicaux a fortement contribué, permet une maîtrise autonome de l'immigration, le maintien des accords bilatéraux et garantit l'accès à notre pays au programme de recherche Horizon2020. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont uni et optimisé leur concept. Ainsi, une solution a été trouvée afin de mettre en œuvre l'initiative « contre l'immigration de masse ». Elle va dans le sens de la volonté populaire, maintient les accords bilatéraux et sécurise les emplois tout en étant favorable à l'économie. Les contingents ou encore un plafonnement au niveau fédéral auraient, au contraire, généré un monstre bureaucratique. Les deux ont pu être empêchés.

Laisser la porte ouverte pour la recherche suisse

Le PLR se réjouit qu'une mise en œuvre ait été décidée, qui laisse la porte ouverte à la place de recherche suisse. La recherche et l'innovation sont les matières premières de la Suisse. La participation au programme de recherche Horizon2020 est ainsi une condition nécessaire pour continuer à avoir accès à la place de recherche européenne. La solution présentée pour la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » soumise au vote final est extrêmement importante pour les scientifiques de notre pays.

Une loi sur les étrangers qui respecte la volonté populaire

Des réglementations plus strictes pour le regroupement familial permettent également de faire baisser l'immigration. Le PLR contribue à la loi sur les étrangers avec une fois de plus, des exigences fermes mais justes. A l'avenir, l'attribution d'un permis d'établissement dépendra du critère d'intégration. De plus, il sera dorénavant possible de déclasser voire de retirer une autorisation lors d'une intégration insuffisante. La décision du Conseil national et du Conseil des Etats prévoit également des réglementations plus strictes concernant le regroupement familial. Les membres de la famille de personnes bénéficiant d'un permis d'établissement ne peuvent venir en Suisse uniquement lorsque celle-ci dispose d'un logement adéquat et que la famille peut survivre sans aide sociale ou prestations complémentaires. Ainsi un terme à l'immigration dans notre système social est mis en place. La Suisse obtient d'importants instruments pour faire baisser l'immigration et la maîtriser de manière autonome. Malgré toutes ces mesures, le seul parti qui ne les soutient pas est l'UDC.

L'initiative « contre l'immigration de masse » est mise en œuvre

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts

- › Isabelle Moret, conseillère nationale, 079 332 08 23
- › Philippe Nantermod, conseiller national, 076 584 34 22
- › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
- › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23